

A la page 2, j'indique que les pertes en 1963-1964, étaient évaluées à 35 millions. Je n'ai pas actuellement les chiffres de 1964-1965. Au ministère, on travaille encore, avec les experts qu'on a retenus, à l'élaboration d'une méthode de vérification des frais et je crois, sauf erreur, qu'au printemps un rapport donnera les premiers résultats de la nouvelle méthode de vérification des frais portant sur une année complète.

Les pertes subies dans la manipulation du courrier de deuxième classe sont encore considérables et je pense que c'est une étude que vous voudrez peut-être différer jusqu'à ce que nous en arrivions aux observations que je fais dans mon rapport de 1965. J'espère que nous aurons alors plus de précisions du ministère des Postes.

Fonctionnement des ministères: on m'a demandé d'exercer une surveillance étroite de la poursuite de cet objectif et d'en faire rapport au comité. Notre surveillance s'exerce dans le cours normal de notre travail. Je puis vous dire qu'il y a amélioration constante dans plusieurs ministères, mais l'élaboration d'états financiers comparés, périodiques et précis, dépend de l'application des recommandations de la Commission Glassco, parce que c'est là l'une de ses recommandations.

J'ai un certain nombre d'exemples d'initiatives adoptées par le ministère pour atteindre ce but. Je pense en particulier, à une lettre de M. Chagnon, du ministère de l'Agriculture, au sujet de l'Office de la stabilisation des prix agricoles et de la Commission des grains du Canada et des élevateurs du gouvernement canadien. Nous continuons de faire pression à ce propos, mais il reste encore beaucoup à faire. J'ai de nouveau donné des exemples précis dans mes rapports de 1964 et de 1965 et je crois que c'est encore là une question que vous jugerez bon de différer jusqu'à ce que nous en arrivions là.

Contrôle financier interne. Encore là, on me demande de poursuivre mes études de cet important secteur. Dans mon rapport de 1965, j'expose la situation à jour, mais comme je le dis, je cite du bas de la page 2:

A mon avis, il y aurait lieu de mieux reconnaître l'importance de la vérification interne. Tandis qu'un certain nombre de grands ministères et de sociétés de la Couronne ont leur propre personnel de vérification interne, certains autres n'ont pas encore pris de mesures en ce sens, même s'ils ont toutes les raisons de le faire.

J'accorde beaucoup d'importance au contrôle interne parce que mon travail en dépend dans une grande mesure. Selon le rendement que le ministère peut fournir dans son propre contrôle interne, je puis m'y appuyer dans l'agencement de mon propre examen, car mon travail est essentiellement une contre-vérification. Il le faut, car je n'ai ni le personnel ni les moyens de faire plus. Je place très haut dans l'ordre des priorités, la marche du contrôle interne et si le ministère a, comme organe de gestion, une équipe efficace de contrôle interne, ne fut-ce qu'un seul fonctionnaire qui exécute un programme satisfaisant à nos yeux, nous avons là une sauvegarde additionnelle, ce qui signifie que je puis m'y fier. Je ne voudrais pas laisser croire que je cherche à me décharger d'une responsabilité, c'est tout simplement que, comme dans toutes les grandes